

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008
18H30

Absents excusés : J.L. BOQUIS (Pouvoir à A. MONTAUBAN) – J.C. TETELAIN (Pouvoir à G. NOUGUIER) – P. THIEBLEMONT (Pouvoir à R. VALENTINO)

Secrétaire de séance : M. GUILLEN

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2008
Adopté à l'unanimité

1. **Indemnité de conseil allouée au comptable public de la Commune** : La Trésorière Principale de Cavaillon ayant changé, il y a lieu de délibérer à nouveau afin de fixer les conditions d'attribution de son indemnité de conseil : celle-ci est calculée conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 en fonction du montant des dépenses des 3 exercices précédant ; le taux fixé proposé est de 100% (montant 2008 : 502,62 €) - *Adopté à l'unanimité*
2. **Bassin de rétention des eaux pluviales des « Rigons »**
 - a. DCE : en vue de lancer l'appel d'offres aux entreprises, le conseil municipal doit approuver le dossier de consultation des entreprises (projet) pour lancer l'avis d'appel d'offres et autoriser le Maire à signer les marchés après désignation de l'entreprise - *Adopté à l'unanimité*
 - b. Convention de servitude : le tracé du réseau (exutoire après bassin) traverse trois propriétés (GIUSTINIANI – BONDON – RICHARD) ; il est nécessaire d'établir des conventions de passage. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les dites conventions - *Adopté à l'unanimité*
3. **Contrat Enfance jeunesse 2008-2010** : Partenariat CAF/MSA avec la CCC et les 5 communes membres : cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la PSEJ (Prestation de Service Enfance et Jeunesse). Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention pour 3 ans - *Adopté par 14 voix pour et 5 abstentions (A.BARNOUIN – A.CAHOURE – B.CARRE-DELCROIX – A.MONTAUBAN – J.L. BOQUIS)*
4. **Syndicat Les Marmousets** : Le Conseil Municipal avait déjà délibéré le 18 avril dernier afin de modifier la représentativité de la Commune auprès du syndicat (3 délégués titulaires + 3 délégués suppléants) (**pièce n°4**) ; il fallait auparavant modifier les statuts du syndicat ; c'est aujourd'hui effectif, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau - *Vote du conseil municipal à l'unanimité*. Les délégués titulaires : R.VALENTINO – A.BERGIER – D.REYNAUD ; les délégués suppléants : P.THIEBLEMONT – A.WEGVYN – A.PATRAS
5. **Modification du temps de travail de certains agents communaux** : En raison du départ en retraite d'Yvette ADOUARD, de la modification du temps scolaire et d'une réorganisation des emplois du temps du personnel scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de certains agents :
 - a. Nicole BEYSSIER : passe de 1 040H/an à 1 820H/an (temps complet)
 - b. Yvonne GABRIEL : passe de 1 664H/an à 1 716H/an (93%)
 - c. Emmanuelle BARNOUIN : passe de 1 464H/an à 1 602H/an (88%)
 - d. D'autres agents de l'école modifient leur emploi du temps sans modification du temps de travail). Ces modifications devront être officialisées au 1.1.2009,

après la période d'essai qui s'est déroulé de septembre à décembre. *Adopté à l'unanimité.*

6. **Travaux de restauration des milieux ouverts et semi-ouverts des crêtes de Robion et Maubec – Demande de subvention Natura 2000** : Le Parc du Luberon et l'ONF ont envisagés des travaux de débroussaillage et de mise en valeur dans certains secteurs du Luberon ; Pour Maubec le montant de ces travaux est estimé à 8 331,62 € HT pour 1,6 ha de forêt communale. Il convient de demander une subvention européenne dans le cadre du contrat Natura 200 ; le taux de subvention est égal à 100 % du montant des travaux Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à solliciter la subvention – *Adopté à l'unanimité*
7. **Convention Assistance Juridique** : *le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son accord en vue de signer cette convention avec le Cabinet ODYSSE Avocats, pour l'année 2009 au coût de 2 000 €.*
8. **Questions diverses** :
 - a. Camping Municipal : Accord pour une convention à établir avec « Vélos Loisirs en Luberon » pour un partenariat ; objectif : cibler le public des cyclotouristes et favoriser leur hébergement au camping de Maubec dans le cadre d'un circuit européen ; des travaux d'aménagement spécifiques devront être envisagés.
 - b. Gîte d'Etape : il est envisagé de faire passer la capacité d'accueil de 19 à 15 places, afin notamment de respecter les nouvelles normes de sécurité imposées aux établissements d'hébergement, et d'améliorer le confort des résidents.
 - c. Syndicat de Rivières du Coulon-Calavon : il est désormais obligatoire à chaque propriétaire concerné de veiller (selon la catégorie établie) au bon entretien des digues en partenariat avec le Syndicat et le Mairie. Pour MAUBEC 5 propriétaires sont impliqués.
 - d. Ecoles de MAUBEC et COUSTELLET : bref compte-rendu des derniers conseils d'école
 - e. Repas des retraités : Offert par le CCAS, il a connu un vif succès avec la présence de 124 personnes. Des calendriers seront également offerts et distribués prochainement aux retraités. Les actions et manifestations Téléthon sont en cours ; certains bénévoles organisateurs sont sur la brèche depuis plusieurs années et souhaitent passer la main pour la prochaine édition ; avis aux amateurs.
 - f. Epicerie Les Beaux Tonys : Elle est désormais fermée et il est urgent de trouver un repreneur ; l'équipe municipale s'y emploie tout à fait consciente qu'une épicerie est indispensable à la vie de notre village. Toute personne intéressée est prié de se faire connaître en Mairie.

Le Maire lève la séance à 20H00

**LES DELIBERATIONS SONT AFFICHEES
DANS LE HALL DE LA MAIRIE**